

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2011

CP 11/10-19

L'an deux mil onze, le 24 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusé ayant donné procuration de vote : /

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

Lors du vote du Budget Primitif 2011, l'Assemblée Départementale a décidé d'instruire, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations exceptionnelles à caractère culturel, touristique et de promotion du département.

Suite à la réunion, le 26 Septembre 2011, de la commission d'orientation du Fonds d'Intervention Culturel, vous voudrez bien trouver en annexe le tableau récapitulatif des aides proposées.

Dans l'hypothèse où ces propositions seraient retenues, je vous précise que les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous fonction 311 du Budget Départemental.

La situation budgétaire serait la suivante :

A – Enveloppe	135 000 €
B – Engagement à la précédente commission	127 641 €
C – Engagement à la présente commission	7 175 €
D – Reliquat.....	184 €

Par ailleurs, lors de sa décision du 30 Juin 2011, la commission permanente a accordé une aide de 750 € à l'Association Créateurs de Bruniquel pour l'organisation de la 7ème rencontre des Créateurs. Cette dernière n'étant plus en mesure d'assurer la tenue

de cette manifestation du 2 au 4 décembre 2011, c'est l'association Les Amis de Grésignols qui en reprend l'organisation. Je vous propose donc de transférer cette aide de 750 € au bénéfice des Amis de Grésignols.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission d'orientation du Fonds d'intervention culturel réunie le 26 septembre 2011

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions départementales accordées au titre du fonds d'intervention culturelle pour un montant global de 7 175 € ;
- Décide le transfert de l'aide de 750 € accordée par délibération de la Commission Permanente le 30 juin 2011 à l'Association Créateurs de Bruniquel pour l'organisation de la 7ème rencontre des Créateurs, au bénéfice des Amis de Grésignols ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL 2011

CP 11/10-19an

ORGANISME OU ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION ACCORDÉE
1- Association Festival du Quercy Blanc et des Arts Vivants	Festival de musique 2011: le 20 juillet à Montpezat de Quercy, 22 juillet à Cazes Mondenard, 4 août à Miramont de Quercy, 15 août à Lauzerte et le 10 septembre à Ste Juliette	5 000 €
2 - Association Les Florales de Larrazet	Les Florales de Larrazet le 8 mai 2011 sur le thème du cirque	200 €
3 - Les Amis de la Médiathèque intercommunale de Lauzerte	6ème édition de la manifestation littéraire « Place aux nouvelles » le 11 septembre à Lauzerte	850 €
4 - Office de Tourisme de Monclar de Quercy	8ème édition du salon du Livre -	425 €
5 – M. BAJON-ARNAL Artiste peintre à Moissac	Participation à la biennale internationale d'art contemporain de Florence du 3 au 11 décembre 2011	700 €
TOTAL		7 175 €

Le Président,